

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-606872

78868

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5623 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ASSAD JAMILA

Date de naissance : 19/10/61

Adresse :

Tél. : 0663 075449 Total des frais engagés : 150 + 286

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : N° ASSAD Jamila Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Rhinopharyngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° . A-A-215/2019

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Docteur BESRI Rabéa

MÉDECINE GÉNÉRALE

Diplômée en Echographie
de la Faculté de Médecine de Paris
Gynécologie Médicale

Médecine du Travail
Médecin Expert Assermenté
auprès des Tribunaux

786, Bd. El Qods - Mandarona - Ain Chock
Casablanca - Tél.: 05 22 50 11 82

الدكتورة بصري ربيعة

الطب العام

اختصاصية في الفحص بالصدى
خريجة كلية الطب بباريس

أمراض النساء

طب الشغل

طبيبة محلفة لدى المحاكم

786. شارع القدس - منظرنا - عين الشق

05 22 50 11

16 JUL 2021

Casablanca, Le :

- ^{elle} ASSAD Janita

20,00 x 2

- Zucan

1 sachet af. (abato)

67,25 x 2

2 gely

75,50

- Bispingol

58,40

1 gely

- Solmed 20

23,40

- Alogofere 200 3 gely metin up 31

21,80

penicila 1 flacon af.

286,10

LOT N°:

UT. AV:

P.P.V. (DH):

20,00

LOT N°:

UT. AV:

P.P.V. (DH):

20,00

67,00

75,50

P.P.V. 750H50
P.R. 06/22
LOT J1738

58,40

Solmed[®] 20mg

LOT : 1990
UT. AV : 10 - 20
P.P.V. : 23 DH 50

21,80

Dr. BESRI Rabéa
Médecine Générale
05 22 50 11 82

